



**AGENCE REGIONALE  
DE SANTE CENTRE-VAL DE LOIRE**

**Délégation Départementale d'Eure-et-Loir**

**ARRETE N° 2017-DD28-INTERIM-0006  
RELATIF A L'INTERIM DE DIRECTION DE LA FONDATION D'ALIGRE ET MARIE-  
THERESE A LEVES**

-----  
La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière,

Vu la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2007-1938 du 26 décembre 2007 relatif au régime indemnitaire du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,

Vu la décision n° 2015 DG-0032 du 02 novembre 2015 du directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire nommant Monsieur Denis GELEZ, délégué départemental de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département d'Eure-et-Loir,

Vu le départ en retraite, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, de Madame Claire BALANCON directrice de la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse de LEVES,

Considérant l'absence de direction de la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse de LEVES à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017,

Considérant l'accord de Madame Delphine NATU, directrice adjointe de la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse de LEVES pour assurer l'intérim de direction de la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse de LEVES à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017,

Vu l'accord de Monsieur le délégué départemental d'Eure-et-Loir sur le principe de l'intérim,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Delphine NATU, directrice adjointe de la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse de LEVES, est chargée d'assurer les fonctions de directrice intérimaire de la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse de LEVES à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

**Article 2** : Il est décidé d'attribuer à Madame Delphine NATU, directrice adjointe, une indemnisation de prime de service. Soit un versement exceptionnel mensualisé d'un montant de 390 euros, comme prévu par les décrets des 2 août 2005 et 26 décembre 2007 et dont les montants sont fixés par les arrêtés de même date.

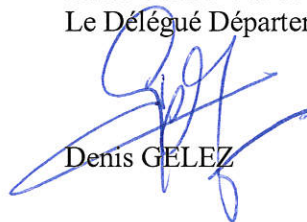
**Article 3** : Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée, ou sa publication par les autres personnes en formulant :

- un recours gracieux auprès de Madame la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre- Val de Loire
- un recours hiérarchique auprès de Madame la Ministre de la Santé
- un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'ORLEANS

**Article 4** : Monsieur le délégué départemental d'Eure-et-Loir, Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse de LEVES sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Chartres, le 28 avril 2017

P/ la Directrice Générale de l'Agence Régionale de  
Santé Centre-Val de Loire,  
Le Délégué Départemental d'Eure-et-Loir,



Denis GELEZ